



Des lois pour pouvoir
prendre soi-même des
décisions importantes



Ce que vous trouverez dans ce livre

Vous allez lire différentes choses :



De quoi parle ce livre ?



Les choses importantes à se rappeler



Votre droit de décider vous-même



Les lois dans différents pays d'Europe



Des exemples réels de la vie de personnes handicapées



Et après ?

De quoi parle ce livre ?



L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a écrit ce livre.

Pour faire plus court, on l'appelle aussi la FRA.

La FRA est une organisation.

Une organisation est un groupe de personnes qui travaillent ensemble.

La FRA travaille pour que chaque personne de l'Union européenne puisse utiliser ses droits.



L'Union européenne est un groupe de 28 pays européens.

Les droits sont des choses que tout le monde possède. Par exemple, le droit de voter et le droit de se marier.



La FRA défend les droits des personnes handicapées.

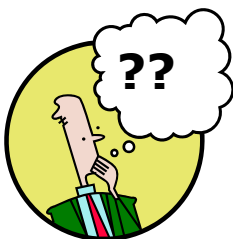
Ce livre vous parlera des lois dans l'Union européenne.

Ces lois concernent la capacité juridique.

La capacité juridique signifie que vous avez le droit de prendre vous-même des décisions importantes.



La FRA a étudié ce que ces lois signifiaient pour les personnes souffrant de handicaps intellectuels ou de troubles mentaux.



Les personnes handicapées mentales trouvent qu'il est difficile d'apprendre de nouvelles choses.

Les personnes souffrant de troubles mentaux trouvent qu'il est parfois difficile d'affronter les problèmes dans la vie.

Les choses importantes à se rappeler

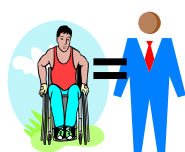


Les Nations Unies ont créé un document important en 2006.

Ce document s'appelle la Convention relative aux droits des personnes handicapées.



Cette Convention est un accord conclu entre différents pays à propos des droits que tout le monde possède.



Les pays qui ont approuvé la Convention doivent garantir que les personnes handicapées ont les mêmes droits que les personnes sans handicap.

Voici les idées générales de la Convention :

- Les personnes handicapées sont libres de faire leurs propres choix.
- Chacun doit être traité de manière égale.



La Convention déclare que :

- Les personnes handicapées doivent participer à tout ce qui change leur vie.
- Chacun doit avoir le même accès aux choses et aux lieux.
Par exemple, chacun doit avoir accès aux informations ou aux bâtiments.
- Les personnes handicapées ont le même droit que tout le monde de faire partie de la société.
- Les personnes handicapées doivent être respectées pour ce qu'elles sont.





Ce livre vous fera découvrir certaines lois en Europe.

Ces lois portent sur le fait de pouvoir
prendre vous-même des décisions importantes.

Cela s'appelle la « capacité juridique ».

Votre droit de décider vous-même

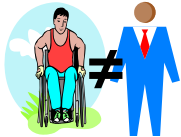
La plupart des gens ont le droit de prendre des décisions concernant leur vie :



- Ils peuvent choisir l'endroit où ils vivent.
- Ils peuvent choisir avec qui vivre.
- Ils peuvent choisir pour qui voter.
- Ils peuvent dépenser leur propre argent.



Les droits sont des choses que tout le monde possède. Par exemple, le droit de voter et le droit de se marier.



Certaines personnes handicapées ne sont pas autorisées à prendre des décisions concernant leur vie.

Lorsque des personnes handicapées ne sont pas autorisées à décider elles-mêmes, une autre personne prend les décisions à leur place.



Ces personnes sont souvent appelées des tuteurs. Les tuteurs décident par exemple de la manière dont les personnes handicapées dépensent leur argent ou de l'endroit où elles vivent.



La Convention relative aux droits des personnes handicapées dit des choses importantes sur les droits des personnes handicapées à décider par elles-mêmes.

La Convention déclare :



- La loi doit traiter les personnes handicapées de la même manière que les personnes sans handicap.
- Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de prendre elles-mêmes des décisions concernant les choses importantes.



- Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de posséder une maison.



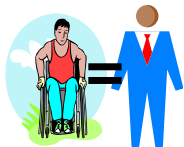
- Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de contrôler leur argent.
- Les personnes handicapées ont le même droit que les autres d'emprunter de l'argent.



- Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de ne pas être privées de leur maison ni de leur argent.



- Les personnes handicapées doivent bénéficier de l'aide dont elles ont besoin pour prendre des décisions.



La Convention veille à ce que les personnes handicapées aient les mêmes droits que les personnes sans handicap.

Pour avoir les mêmes droits, les personnes handicapées doivent pouvoir prendre elles-mêmes des décisions.



Pour que cela soit possible, les pays devront parfois changer leurs lois, pour que les personnes handicapées soient traitées de la même manière que les personnes sans handicap.

Les lois dans différents pays d'Europe



Tous les pays européens ont des lois sur le droit des personnes handicapées à prendre des décisions importantes.

Ces lois signifient parfois que certaines personnes handicapées ne sont pas autorisées à prendre elles-mêmes des décisions.

Ceux qui prennent les décisions

Lorsque des personnes handicapées ne sont pas autorisées à décider elles-mêmes, une autre personne prend les décisions à leur place.

Ces personnes sont souvent appelées des tuteurs.

Dans certains pays, les tuteurs prennent toutes les décisions importantes à la place des personnes handicapées.



C'est le cas dans les pays suivants :



Chypre



Irlande



Roumanie

Il n'y a pas de tuteurs en :



Allemagne



Suède



Dans d'autres pays, les tuteurs prennent seulement certaines décisions à la place des personnes handicapées.



Par exemple, les tuteurs prennent des décisions concernant le logement des personnes handicapées. Mais les personnes handicapées peuvent prendre des décisions concernant la personne qu'elles souhaitent

épouser ou l'endroit où elles veulent travailler.

Les pays ont différentes raisons de ne pas permettre à une personne handicapée de prendre des décisions importantes.



Par exemple, dans de nombreux pays les gens pensent que certaines personnes handicapées sont incapables de prendre elles-mêmes des décisions.

Dans la plupart des pays, cela concerne les personnes qui ont un handicap intellectuel ou des troubles mentaux.



Quand une personne handicapée ne peut pas prendre de décision elle-même, il devrait y avoir des règles à suivre.



Il devrait y avoir des règles sur la manière dont un tuteur prend les décisions.

Choisir un tuteur

Dans certains pays, les personnes handicapées peuvent choisir de ne pas prendre de décisions importantes.

Ces pays sont :








-  Allemagne
-  Autriche
-  Danemark
-  Espagne
-  Estonie
-  Finlande
-  France
-  Grèce
-  Italie
-  Luxembourg
-  Royaume-Uni
-  Slovaquie
-  Slovénie
-  Suède



Dans certains pays, les personnes handicapées peuvent aider à choisir leur tuteur.

Ces pays sont :

-  Grèce
-  Hongrie
-  Italie
-  Lituanie
-  Pays-Bas



Comment les tuteurs prennent des décisions

Dans la plupart des pays, les tuteurs doivent demander leur avis aux personnes handicapées avant de prendre une décision pour elles.



Dans certains pays, les tuteurs n'ont pas besoin de demander leur avis aux personnes handicapées avant de prendre une décision pour elles.



Avoir un tuteur

Dans certains pays, l'État vérifie régulièrement si les personnes handicapées ont besoin d'un tuteur.



L'État peut décider qu'une personne n'a plus besoin de tuteur. Cela signifie que cette personne peut à nouveau prendre elle-même ses décisions.

C'est le cas dans les pays suivants :

-  Allemagne  Estonie  Malte

Dans de nombreux pays, la durée pendant laquelle des personnes handicapées peuvent avoir un tuteur n'est pas limitée.



C'est le cas dans les pays suivants :

-  Belgique
-  Chypre
-  Espagne
-  Grèce
-  Irlande
-  Lituanie
-  Pays-Bas
-  Pologne
-  Portugal
-  République tchèque
-  Slovénie



Dans certains pays,
les personnes handicapées ne peuvent pas demander
à être de nouveau autorisées à prendre des décisions
importantes.

Dans de nombreux pays,
les personnes handicapées peuvent demander
à être de nouveau autorisées à prendre des décisions
importantes.



C'est le cas dans ces pays :

-  Allemagne
-  Autriche
-  Danemark
-  Espagne
-  Estonie
-  Finlande
-  France
-  Grèce
-  Hongrie
-  Italie
-  Luxembourg
-  Pologne
-  République tchèque
-  Royaume-Uni
-  Suède

Les pays qui changent leurs lois



Certains pays ont récemment changé leurs lois concernant le droit des personnes handicapées à prendre des décisions importantes.

C'est le cas des pays suivants :

-  Allemagne
-  Finlande
-  France
-  Hongrie
-  Lettonie
-  Malte
-  République tchèque
-  Royaume-Uni
-  Suède

Certains pays parlent de changer leurs lois.

C'est le cas des pays suivants :



-  Bulgarie  Irlande  Pologne

Les expériences des personnes handicapées

La FRA a parlé avec des personnes handicapées dans 9 pays d'Europe.

Tous ces pays ont adhéré à la Convention.

Ces 9 pays sont :



-  Allemagne
-  Bulgarie
-  France
-  Grèce
-  Hongrie
-  Lettonie
-  Roumanie
-  Royaume-Uni
-  Suède

La FRA a parlé à des personnes qui n'étaient pas autorisées à prendre elles-mêmes des décisions importantes.



Ces personnes avaient des tuteurs qui prenaient les décisions à leur place.

Cela était dû à des raisons différentes :

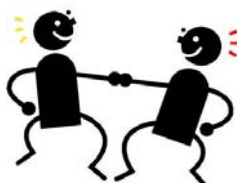
- des disputes avec leur famille ;
- des questions d'argent ;
- dans certains cas, la personne handicapée trouvait difficile de payer ses factures.



La FRA a parlé à des personnes qui ont aidé à choisir leur tuteur.

D'autres n'ont pas aidé à choisir leur tuteur.

Certaines personnes n'aimaient pas que leur tuteur prenne des décisions à leur place. Elles voulaient être autorisées à prendre elles-mêmes les décisions.



D'autres personnes ont déclaré que leur tuteur les aidait beaucoup.

Les personnes interrogées ont expliqué qu'il était important de bien s'entendre avec les tuteurs.

Certaines d'entre elles ont dit qu'elles ne savaient pas à quoi servaient les tuteurs.

La FRA a demandé aux personnes handicapées comment c'était de ne pas pouvoir décider elles-mêmes.



Certaines personnes ont déclaré que leur tuteur ne leur donnait pas d'argent lorsqu'elles en demandaient.

Leur tuteur ne leur permettait pas non plus de décider quoi acheter avec leur argent.

De nombreuses personnes ont dit que leur tuteur choisissait où elles vivaient et avec qui.



Certaines personnes handicapées ont dit que leur tuteur ne leur demandait pas si elles aimeraient vivre ailleurs.



Certaines personnes ont dit qu'il était difficile de changer de tuteur ou de ne plus avoir de tuteur.

Certaines personnes interrogées par la FRA sont autorisées à prendre elles-mêmes des décisions. D'autres personnes les aident parfois à prendre des décisions.



Ces personnes sont souvent appelées des accompagnateurs.

Les travailleurs sociaux et les organisations d'aide aux personnes handicapées aident parfois à trouver des accompagnateurs.



Ce sont parfois la famille et les amis qui jouent le rôle d'accompagnateurs.

La plupart des personnes interrogées par la FRA apprécient que des personnes soient chargées de les aider à prendre des décisions.



Certaines personnes ont expliqué qu'il était difficile de trouver un accompagnateur.

Il arrive donc parfois que des personnes n'aient pas d'accompagnateur alors qu'elles le souhaiteraient.

Et après ?



Les pays européens sont en train de changer leurs lois pour garantir que les personnes handicapées puissent avoir tous les droits écrits dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

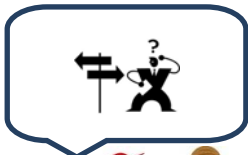


Cela signifie que les lois sur la prise de décision des personnes handicapées changent aussi.



Ces changements empêcheront peut-être d'autres personnes de décider à la place des personnes handicapées, sans leur demander leur avis.

Cela signifie qu'il n'y aura plus de tuteurs.



Cela signifie que les personnes handicapées seront autorisées à prendre elles-mêmes les décisions concernant leur vie.



Certaines personnes handicapées ont besoin d'aide pour prendre des décisions importantes.

Par exemple, donner de l'argent ou vendre une maison.



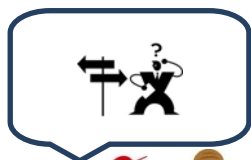
Au lieu d'avoir un tuteur qui prendra la décision à leur place, les personnes handicapées seront aidés pour prendre leurs propres décisions.

Les personnes handicapées auront l'aide d'une personne ou d'un groupe de personnes appelés des accompagnateurs.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à décider à la place des personnes handicapées.

Ils aident les personnes handicapées à prendre elles-mêmes des décisions.

Il est important que les personnes handicapées participent aux décisions concernant leur vie.



Elles doivent pouvoir choisir les personnes qui les aideront à prendre des décisions.



Elles doivent pouvoir choisir leurs accompagnateurs et décider comment ils les aideront à prendre des décisions.



Il est important que les personnes handicapées apprennent comment prendre des décisions.

C'est ainsi que les personnes handicapées auront réellement les mêmes droits que tout le monde.

Ce livre a été réalisé avec le soutien d'Inclusion Europe et la Délégation locale Nous Aussi Dordogne.